



Formation de spécialisation en médiation par l'animal

Cette formation s'adresse essentiellement à des professionnels du secteur médical, social ou éducatif.

Objectif :

A l'issue de cette formation, être en mesure d'intégrer la présence d'un animal médiateur dans sa pratique professionnelle, en assurant un cadre éthique, sanitaire et sécuritaire.

Elle est constituée d'un bloc théorique commun et d'un bloc pratique personnalisé à chaque projet professionnel.

Contenu:

La médiation animale

Définition de la médiation animale et de la zoothérapie

Qu'est-ce qu'un médiateur ?

A qui s'adresse la médiation animale ?

Le mécanisme de la médiation animale

La place et l'utilité de l'animal chez les personnes en difficulté

Le rôle et la place de l'intervenant en médiation animale

Définir un cadre d'intervention rigoureux et sécuritaire

Le matériel - Gestion du temps - Bilans et comptes-rendus

Ethique et déontologie

Suivi sanitaire des animaux et responsabilité

La posture dans la relation d'aide accompagnée par l'animal

Mettre en place un programme de médiation animale et/ou d'accompagnement thérapeutique assisté par l'animal en établissement hospitalier, médico-social ou éducatif

Accompagnement au projet professionnel individuel ou intra-établissement

S'installer comme intervenant en médiation animale ? Démarches juridiques, professionnelles, assurances...

Démarches sanitaires et sécuritaires

Médiation animale et..... Soins médicaux, de nursing, ..

Education adaptée - Pédagogie

Snoezelen - relaxation – conscience du corps - Sport adapté

Tests et évaluations officiels - Psychomotricité - coordination psychomotrice

Approche en éthologie : adaptée au choix de l'animal médiateur

Qu'est-ce que l'éthologie? Pourquoi se former en éthologie?

Approches éthologiques La relation homme-animal

Le chien: développement-comportement-communication

Le chat: développement-comportement-communication

Etude des races

La médiation autour du cheval, du poney, de l'âne

Les autres mammifères - Les oiseaux ...

L'apport de l'éthologie à l'exercice de la médiation animale

Intégration de la médiation animale à la pratique professionnelle - Psychologie et relation d'aide – approche humaniste

Psychologie du développement - Le développement de l'enfant - Psychopathologie développementale

Structuration psychique du sujet - Psychopathologie du champ psychotique - névrotique

Psychopathologie du sujet âgé - Soins palliatifs - L'aidant face à la mort

Le handicap - L'aidant face à la maladie et au handicap

Techniques d'entretien

Programmation-Neuro-Linguistique

Gestion des troubles du comportement - Gestion des conflits

Approche bienveillante et comportementale

Organisation :

Bloc théorique 56 heures

Pratique : 84 heures (3 participants maximum – possibilité d'intra-établissement en individuel)

Exemple d'un programme individualisé avec un chien médiateur :

Education canine spécifique à un programme de médiation animale en milieu professionnel

Conseils dans le choix et la sélection du chien

Évaluation du chien et mise en pratique (sous forme de jeux de rôle et en situations réelles)

Exercices d'éducation adaptée - Suivi et accompagnement

Chaque projet d'éducation pour un animal est individuel et orienté selon les attentes du propriétaire, de sa fonction professionnelle, et du public auprès duquel il est destiné à intervenir.

Le choix d'un animal médiateur n'est pas un choix anodin. Nous recommandons de vous faire accompagner par un professionnel.

La formation inclut les mises en situation, échanges entre professionnels et étudiants, groupes de parole et analyses de pratiques et des problématiques, éducation canine adaptée et approche comportementale des animaux médiateurs.

Ces semaines de formation sont organisées au sein d'établissements médicosociaux, éducatifs (MAS – FAM, IME, CHU services longs séjours et soins palliatifs, EHPAD, ferme thérapeutique, écoles, lycées, etc... en fonction de chaque projet professionnel).

Nous insistons tout particulièrement sur le **respect et le bien-être de l'animal**.

Méthodes pédagogiques :

Exposés des formateurs

Analyses des pratiques, expérimentation, évaluations – mises en situation – stages pratiques

Intervenants :

Psychologue clinicien

Psychologue psychothérapeute - Comportementaliste

Etho-psycho-comportementaliste, éducateur canin spécialisé chien d'assistance et médiateur

Spécialiste de la relation homme-animal

Gériatre - chef de service unité soins palliatifs

Assistant de soin en gérontologie

Educateurs spécialisés

Assistant de soins en gérontologie

Equithérapeute - équicien

Ergothérapeute

Selon projet professionnel...

Durée :

140 heures de formation réparties comme suit :

- 35 heures théoriques – la première semaine de formation (12 participants maximum)

Prochaines dates : - **du 6 au 10 novembre 2023**

~~ou - du 12 au 16 février 2024~~ **COMPLET**

- 84 heures de suivi individualisé avec mises en situation pratique, en 4 sessions de 3 jours (21h) réparties sur l'année (3 participants maximum) - **planning à programmer individuellement**

- 21 heures d'analyses de pratique et présentation de projets en commun en une session de 3 jours (12 participants maximum) – **3 au 5 juin 2024**

Public : professionnel du secteur médico-social, paramédical ou éducatif

Admission: sélection sur dossier

Lieu : locaux CFPGO (29 AUDIERNE)

Et établissements médicaux, sociaux, éducatifs, partenaires du CFPGO

Cette formation peut-être proposée en intra-établissement, soit dans son intégralité, soit uniquement pour la pratique. (frais de déplacements supplémentaires).

Coût: 3390 euros TTC (nous contacter pour les financements employeurs – OPCAS – Pôle Emploi – FIFPL – VIVEA... Frais de dossier 285 euros)

Modalités d'accueil

Accueil des stagiaires:

Le centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest atteste sur l'honneur avoir réalisé toutes les vérifications techniques exigées par la réglementation pour un accueil en toute sécurité, et proposer un accueil sur des terrains de stages, au sein d'établissements où le registre de sécurité est à jour et disponible.

Établissements partenaires :

EHPAD Ty Pen Ar Bed CLEDEN CAP SIZUN
EHPAD de la Baie d'Audierne
Résidence Kérélys à Clohars Fouesnant
Conseil Départemental et foyers - ITEP
Aide Sociale à l'Enfance
Fondation Massé Trividy
Association Kan Ar Mor
FAM Menez Roual à Dirinon
MAS FAM IME Les Genets d'Or
Unité de Soins Palliatifs, CH de Douarnenez
Longs Séjours, CH de Pont l'Abbé
EHPAD Les Camélias PONT L'ABBE
FAM Les Haliades à Audierne
FAM Pierre Dantec à Briec
Ferme thérapeutique – association Les 1001 Pattes ont du Cœur Animale

DOCUMENTATION :

Des cours théoriques vous seront transmis en format PDF et en support papiers.
Une bibliographie est disponible.

MATERIEL et ORGANISATION:

Les étudiants sont accueillis de 8h45 à 9h ; une collation vous attend.
Sur les lieux d'accueil, les étudiants ont un accès wifi ; un accès à une bibliothèque avec possibilité d'emprunt d'ouvrages, et des mémoires d'anciens étudiants mis à disposition.
Est aussi disponible tout le matériel nécessaire, en prêt, aux mises en situation et stages pratiques pour vos animaux.

Les cours se déroulent de 9h00 à 12h30, et de 13h30 à 17h, avec une pause dans la matinée et dans l'après midi.

Les repas ne sont pas inclus ; les temps de pause du déjeuners sont gérés en autonomie par l'étudiant. Une salle peut être mise à disposition pour les temps repas.

Les stages pratiques se déroulent au sein des établissements partenaires à proximité (à AUDIERNE), l'accueil se fait à partir de 9h, jusqu'à 17h, avec une pause d'une heure le midi.

Règlement Intérieur applicable aux stagiaires en formation

Préambule

Le Centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest développe des activités de formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants suivant une action organisée par le CFPGO.

II. Dispositions générales

Article 1 Conformément à la législation en vigueur (ars L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail), le présent règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène, de sécurité et les règles disciplinaires.

III. Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires et étudiants inscrits à une session dispensée par le CFPGO et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent Règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

IV. Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles Générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

Article 4 : Interdictions et règles de bonne conduite

Il est formellement interdit aux stagiaires d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme et/ou de se présenter aux formations en état d'ébriété ; de fumer dans les locaux.

Article 5 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être impérativement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable de la formation ou au Formateur. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53290893329 auprès du préfet de région Bretagne Centre de Formation Professionnelle du Grand Ouest – La Vieille Ferme – ESQUIBIEN Siret 50012254400066 6 cfpgo.info@gmail – 0662701307 – www.cfpgo.net

V. Discipline

Article 6 : Tenue et horaires du stage

Les horaires de stage sont fixés par le CFPGO et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit en avvertir le CFPGO. Par ailleurs, les stagiaires émargent par demi-journée sur une feuille de présence mise à disposition. En fin de formation les stagiaires reçoivent une attestation de présence.

Article 7 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 8 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de

formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 9 : Enregistrement, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 10 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires Le CFPGO décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires sur les lieux de formation.

Article 11 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du code du Travail (Art. R6352-3).

IV. Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 13 : Publicité Le présent règlement est consultable sur le site internet www.cfpgo.net. Le stagiaire est systématiquement informé avant la session de formation. Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.